



Babel France

FLASH MARIONNETTES

Dossier pédagogique

Ce dossier pédagogique propose des documents et une étude réflexive liés à chaque scène du spectacle pour permettre aux enseignants et à leurs classes une approche ou un prolongement de la représentation. Il a été réalisé par Corine Linden, l'actrice-marionnettiste (représentée par C. dans les pages qui suivent).

Scène 1 La lettre du père.

“Ma chère fille, hier soir, je me suis arrêté dans la chambre de ta maman. Je t’ai déposée dans son ventre pendant la nuit, et ce matin, je repars déjà. Quand tu naîtras, je serai sans doute très loin d’ici. Tu aimeras toujours grimper aux arbres. Les garçons feront un petit cercle autour de toi. Alors, tu leur diras que j’étais un oiseau, et comme ça, ils te ficheront la paix.

Si un jour tu te sens seule au monde, enfile le gilet que je t’ai laissé sur la chaise, dans la chambre de ta mère, ferme les yeux, et tends la main. Il y aura toujours quelqu’un pour venir te la prendre.

Je t’embrasse. Ton père qui pense à toi.”

Scène 2 Danse avec la Nonna.

La première marionnette à prendre la main de C. est une très vieille dame d'origine italienne, la Nonna (c'est-à-dire "grand-mère" en italien), emblématique de l'immigration la plus ancienne dans l'histoire de la France au XXème siècle.

L'immigration italienne :

L'immigration des Italiens s'inscrit en France dans la durée... Léonard de Vinci en est sans doute le personnage le plus illustre ! C'est après 1850 que l'immigration transalpine prend forme avec 63 000 Italiens recensés en France. Le recensement de 1851 note 1,1% d'étrangers. A la fin du XIXème siècle, on dénombre 300 000 Italiens dans l'Hexagone. Ce sont des travailleurs agricoles et industriels. A cette époque déjà, l'immigration est étroitement liée à la conjoncture économique du pays d'origine et du pays d'accueil. La dépression économique de la fin du XIXème siècle en France entraîne un premier recul de cette immigration. On assiste aussi à l'apparition d'un racisme lié à l'effet de nombre et à la dépression économique. On verra même des émeutes anti-italiennes liées notamment à l'assassinat du président Carnot par un anarchiste italien en 1894. Les arrivées d'Italiens reprennent au début du XXème. Ainsi en 1911, dernier recensement avant la guerre, on comptabilise 420 000 Italiens représentant 36% du total des étrangers en France, premier pays de l'immigration italienne en Europe. Presque tous viennent d'Italie du Nord : ils sont piémontais, lombards ou émiliens. Ils se répartissent à l'est d'une ligne Le Havre/Montpellier, dans les régions du littoral méditerranéen, les départements alpins, la région lyonnaise, la Lorraine sidérurgique et la région parisienne. Ils sont donc mineurs, sidérurgistes, ouvriers, manœuvres, maçons, journaliers agricoles. Ce mouvement migratoire est lié à la fois aux événements qui se déroulent dans la péninsule italienne qui achève à peine son unification et aux besoins de main-d'œuvre d'une France qui se relève douloureusement de l'hécatombe de la guerre de 14-18.

Le début des années 20 est marqué en Italie par une forte progression démographique, une grave crise économique doublée d'une crise politique avec la montée des extrêmes et l'avènement au pouvoir de Mussolini en octobre 1922. Ces fractures engendrent une immigration sans précédent, encouragée par le pays d'origine. La migration économique sert de soupape de sécurité et représente une manne financière non négligeable. C'est une immigration spontanée suivant des itinéraires tracés où se combinent les relations familiales, de voisinage, les réseaux géographiques. Des familles entières, voire des villages, se déplacent. Toute l'économie française souffre d'une forte carence de main-d'œuvre suite à la guerre de 14-18 et a besoin de bras pour faire tourner ses usines. Les

Italiens occupent les emplois les plus durs, ceux délaissés par les autochtones mais aussi des métiers plus spécifiques notamment dans le bâtiment et les usines.

La crise de 1936 entraîne un premier reflux des immigrés vers leur pays d'origine, bien que les Italiens soient moins touchés que les autres communautés.

Les mariages mixtes, l'apparition d'une seconde génération attachée à sa nouvelle patrie et à l'investissement des Italiens dans la création de leur propre entreprise, notamment le bâtiment, favorisent leur maintien en France. Ils sont maçons, plâtriers, couvreurs,... Beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas rentrer dans l'Italie fasciste, mais il y a néanmoins beaucoup de retours d'Italiens dans leur pays d'origine. On note aussi la présence de nombreux réfugiés politiques antifascistes et la création de mouvements antifascistes en France. Pendant la 2ème guerre mondiale, de nombreux Italiens rejoignent les réseaux de résistance. Les autres resteront en France et feront comme les autres Français.

Après la seconde guerre mondiale, l'immigration italienne est relancée pour répondre aux besoins français de reconstruction et à l'hécatombe meurtrière de la guerre. L'immigration reprend l'histoire interrompue par la guerre : concentration dans le Nord Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Aquitaine, Lyon et Paris.

Par contre, les origines des Italiens se diversifient : en plus des régions septentrionales qui fournissent 80 %, ils viennent des régions méridionales.

Quelques années plus tard, l'immigration italienne prend fin grâce au "miracle économique italien". Désormais l'Italie sait retenir ses ressortissants en se hissant parmi les pays les plus industrialisés d'Europe.



Scène 3 Là où tout a commencé.

La Nonna emmène C. "là où tout a commencé", c'est-à-dire le jour où un homme dit à sa femme, ou à ses proches : "Je dois partir pour travailler et pouvoir vous envoyer de l'argent, car ici nous ne pouvons plus manger à notre faim".

C'est ce que dit Semir à Ayana le lendemain de leur mariage dans un petit village lointain d'Europe Centrale. Mais il est des pays où le chagrin d'une femme peut créer des prodiges. Le vieux sage du village va réduire la terre à la taille d'une orange et permettre à Ayana de retrouver Semir dans sa petite chambre dans la ville lointaine du pays où il a émigré.

Cf. Tableau historique en annexe : "Chronologie de l'immigration en France"

Scène 4 Le Babel Bus.

Arrivée sur scène d'un bus, lieu "babelien" par excellence qui fait se côtoyer des gens d'origines et de langues différentes. Dans ce bus, il y a deux Africains : Kwami et Koffi, d'origine togolaise ; une famille maghrébine : Mohamed, Djamila et Aziz ; Semir et Ayana d'origine slave ; deux Indo-Pakistanaï : Muruga et Selvam ; une Tzigane ; des enfants : Mehmet d'origine turque, Sokheng d'origine cambodgienne, Vanessa, Française ; une adolescente : Juliette, Française d'origine rurale.

À propos de la multiplicité des langues et des peuples, voici deux versions de la Tour de Babel, l'une racontée dans l'Ancien Testament, l'autre de la tradition juive hassidique :

"... Les hommes qui parlaient tous la même langue s'étaient mis en tête de construire une tour qui atteindrait le Ciel. Jéhovah qui désapprouvait cette entreprise inventa alors une centaine de langues différentes et la confusion qui s'en suivit paralysa cet immense chantier."

"... les hommes parlaient tous la même langue. En ce temps-là, comme aujourd'hui, ils ne faisaient que se plaindre du temps ; les femmes de leur mari, les époux de leur femme, gémir sur leur santé et l'approche de la mort. Cette litanie était devenue si monotone que personne n'écoutait plus personne. Sachant d'avance, à quelques mots près ce que l'Autre allait dire, on ne lui prêtait plus la moindre attention. C'est donc pour échapper à l'indifférence et à l'ennui que nous nous serions lancés dans cette construction inepte. À en croire certains auteurs, même ce défi n'aurait pas suffi à tirer l'humanité de son laconisme et de sa torpeur. En regardant attentivement la toile de Breughel l'Ancien, il m'a bien semblé entendre chanter quelques coqs, et le fouet des charretiers claquer dans le froid, mais aucune voix humaine. La Tour se serait édifiée dans un silence de mort. Dieu qui contemplait ce gâchis avec un sourire navré aurait alors, dans son infinie miséricorde, créé toutes ces langues, dialectes ou patois différents pour réveiller une curiosité qui s'était éteinte."

"L'Echappée belle", Nicolas Bouvier (Éditions Métropolis)



Peter Breughel : La tour de BABEL

Scène 5 Rencontre de C. avec une diseuse de bonne aventure.

Histoire des Tsiganes en France :

Les premiers Tsiganes appelés alors "Bohémiens ou Egyptiens" se sont établis à la fin du Moyen-Âge.

Du XVème au XVIIème siècle, ils formaient des services de compagnies d'hommes armés accompagnés de leurs familles, bénéficiant de la protection des nobles. Leur descendance forme la population "manouche".

La pacification du royaume voulue par Louis XIV et ses successeurs mit fin à l'âge d'or des Tsiganes en France.

La xénophobie et leur "mauvaise réputation" qui se répandirent dans les milieux populaires firent oublier l'ancienneté de ces migrations.

Une deuxième vague migratoire s'étendit de 1860 à 1914 : chaudronniers, étameurs de l'Empire russe, montreurs d'ours, musiciens hongrois, roumains.

Après 1870 apparut une teinte nettement xénophobe à la dénonciation du "péril errant".

Le 20 mars 1895 le gouvernement prit la décision d'un dénombrement : 400 000 "vagabonds de toutes catégories" et 25 000 "nomades en roulottes" ! Doués de l'ubiquité que confère l'itinérance, les Bohémiens avaient été vus partout à la fois.

Pour affirmer ce dénombrement, la loi de 1912 a recours à l'anthropométrie avec un carnet que doit obligatoirement posséder le chef de famille pour les nomades.

En 1940 : assignation à résidence des titulaires de carnet anthropométrique. Puis l'assignation temporaire passe à un internement permanent des familles (6 000 personnes) dans des camps de la France occupée, appliqué par les préfectures sur un ordre donné par les autorités allemandes qui déportaient les Zigeuner du Reich. C'est ainsi que les Tsiganes du Nord-Pas de Calais ont été déportés à Auschwitz.

En 1969, la loi de 1912 fut assouplie mais les populations nomades doivent posséder des livrets de circulation spéciaux et sont gênés par les réglementations arbitraires malgré la loi Besson de 1991 qui impose en principe aux municipalités d'importance de prévoir un terrain de stationnement pour les nomades.



Scène 6 Rencontre avec Kwami et Koffi.

Kwami et Koffi sont africains, togolais et parlent l'Éwé, une des langues officielles du Togo.

Ils parlent de chômage, de papiers et fuient à l'arrivée d'un policier. De quoi ont-ils peur ? Peut-être, ne sont-ils pas en situation régulière, sont-ils sans papiers, clandestins ? Ils ont fui leur pays, la guerre, la famine...



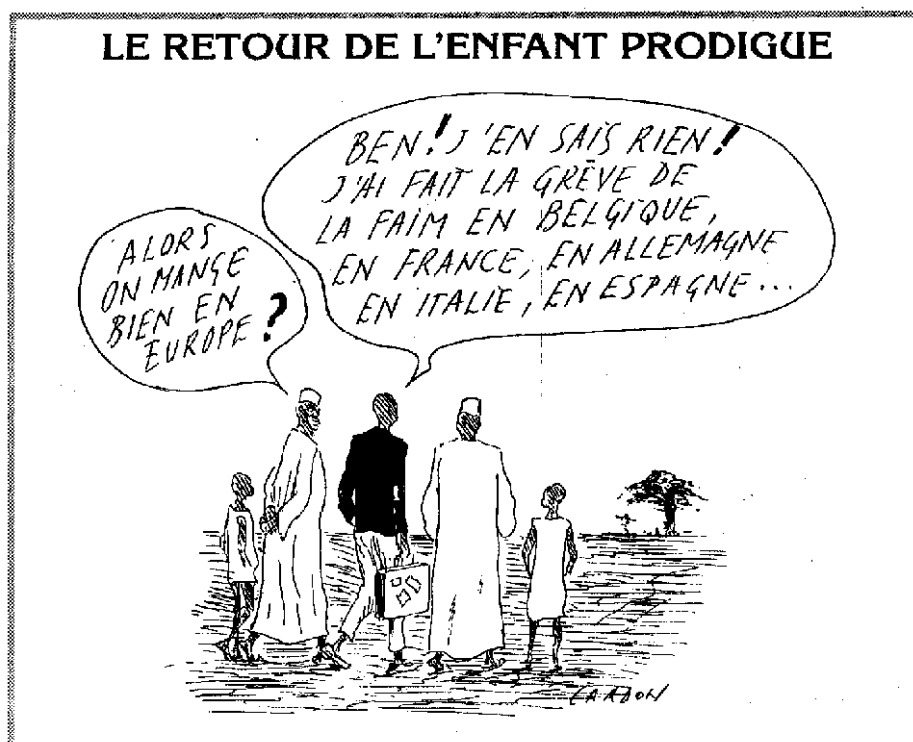
L'Afrique est le continent qui compte actuellement le plus grand nombre de réfugiés : 6,7 millions et 16 millions de déplacés.

1983 : la guerre civile au Soudan provoque un exode du Soudan méridional vers l'Ethiopie qui atteindra le chiffre de 400 000 personnes en 1990.

1986 : la guerre civile, la sécheresse et la famine au Mozambique provoquent la fuite de la population vers les pays voisins (près d'un million de réfugiés).

1994 : au Rwanda, l'arrivée au pouvoir de l'armée patriotique rwandaise après un génocide qui a fait près d'un million de victimes, majoritairement tutsis, pousse 2 300 000 Rwandais hutus sur les routes de l'exil.

Aujourd'hui encore, il y a 1 700 000 réfugiés rwandais dans les pays voisins.



En France, comme dans nombre de pays, un étranger ne peut exercer une profession que s'il y est autorisé. Le travail illicite ou clandestin est étroitement lié au problème des étrangers sans titre de séjour. Des employeurs sans scrupules profitent de la détresse des immigrés en situation irrégulière : ils n'hésitent pas à les faire travailler dans des conditions précaires et dégradantes en les sous-payant et sans garantir de protection sociale.



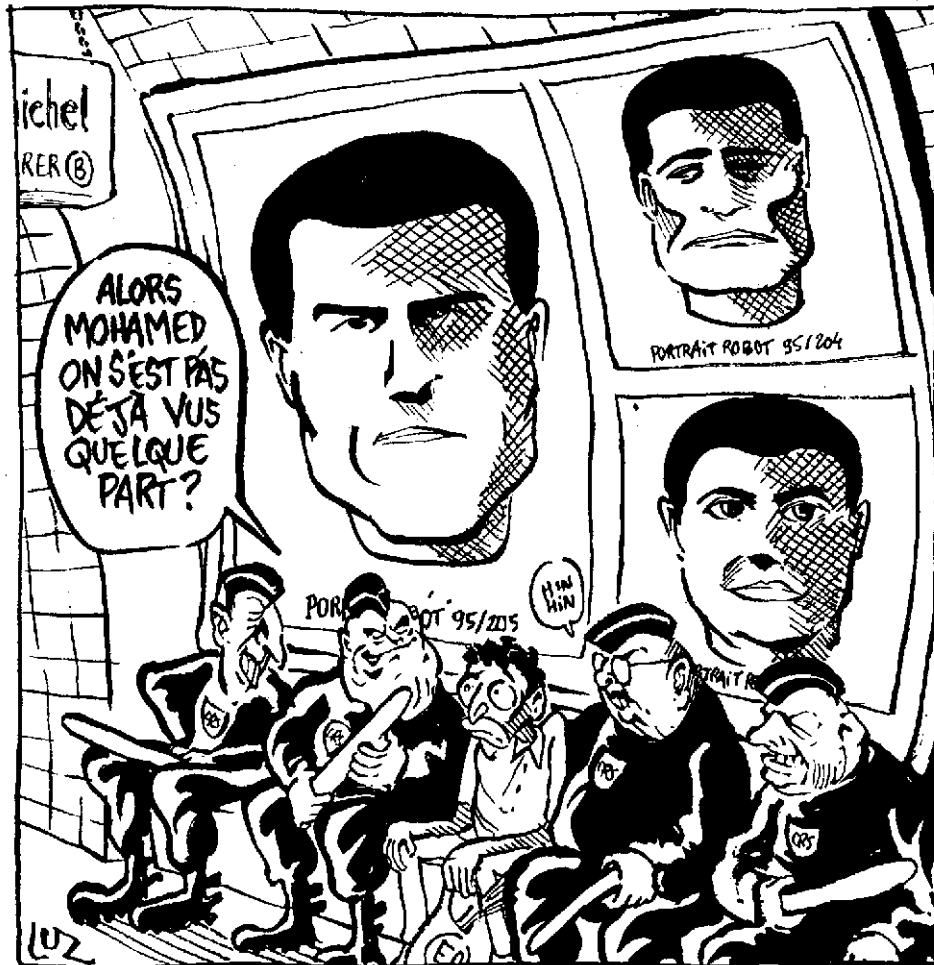
Scène 7 Les passages.

L'arrivée d'un policier provoque un mouvement de panique parmi tous les personnages.
Djamila : — C'est à chaque fois pareil avec toi, dès qu'on voit un policier, on est toujours obligé de faire de ces détours.

Mohamed : — C'est plus fort que moi, *Djamila*.

Djamila : — Tu n'as pourtant rien à te reprocher.

Mohamed : — Je sais, je sais...



La répression policière et les lois sur l'immigration sont liées à l'histoire de l'immigration. Depuis 1974, les frontières françaises sont officiellement fermées à l'immigration ; une mesure qui coïncide avec le premier choc pétrolier. Cette brutale augmentation du prix du pétrole a fait vaciller les économies occidentales.

Mais depuis cette année, le nombre des immigrés n'a pas diminué pour autant. Pour toutes sortes de raisons — économiques, diplomatiques, humanitaires —, l'Administration a laissé entrer des étrangers sur le sol. Des mesures de plus en plus strictes sont prises pour ne pas perdre le contrôle de cette immigration.

La loi impose aux étrangers de sévères dispositions en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement du territoire ; de même elle réglemente de façon rigoureuse l'exercice d'une activité professionnelle.

Les "lois Pasqua" en 1993 restreignent les conditions d'obtention de la nationalité française, l'accueil des étrangers et étendent les possibilités d'expulsion. Le nouveau code de la nationalité entré en vigueur le 1er janvier 1994 a rendu encore plus rigides certaines formalités.

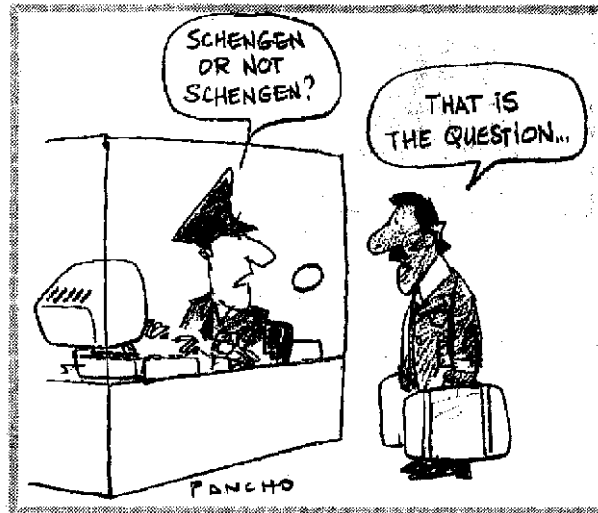


La plus importante concerne les enfants nés en France de parents étrangers. Ceux qui obtenaient automatiquement la nationalité française à leur majorité, devront dorénavant "manifester leur volonté" de devenir citoyen français entre 16 et 21 ans. Le nouveau décret impose également des conditions encore plus sévères pour les couples mixtes dont le conjoint étranger veut acquérir la nationalité française.



Voici un des exemples de la politique actuelle définie dans la convention de Dublin du 15 juin 1990 et signée, dans un souci d'harmonisation, par les 15 états membres de l'Union Européenne : en vertu de la convention de Dublin, une fois arrivé sur le territoire de l'un des états membres de l'Union, un demandeur d'asile ne peut plus choisir l'Etat où il désire faire examiner sa demande d'asile.

L'Etat qui a permis son accès sur le territoire commun (appelé Espace de Schengen) est désigné responsable de l'examen de sa demande, soit parce qu'il a remis un visa ou un titre de séjour, soit parce qu'il ne l'a pas contrôlé lorsqu'il a pénétré clandestinement sur le territoire.



En clair, c'est le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'espace européen. Tout demandeur d'asile refusé par un des pays signataires le sera automatiquement (voir la convention de Dublin) par les autres.

Quelques chiffres :

En France les 3/4 des demandes d'asiles sont refusées par l'OFPRA.

Il y a environ 26 000 demandes par an.





Scène 8 Les paysans : discussion raciste et xénophobe.

Définitions tirées du Petit Robert :

Xénophobie : “hostilité aux étrangers, à tout ce qui vient de l'étranger.”

C'est une attitude de rejet de l'Autre en raison de sa différence culturelle, nationale, physique. Elle est fondée sur l'inquiétude que suscite la méconnaissance et l'incompréhension de l'Autre, de l'étranger, de celui qui est perçu comme une menace pour un équilibre social.

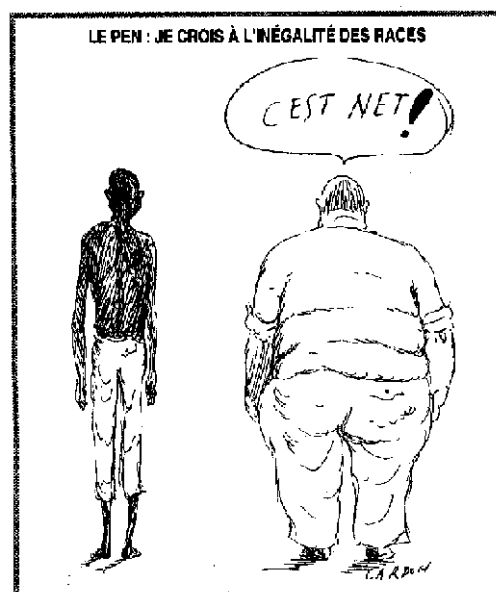
Racisme 1. “idéologie fondée sur la croyance d'une hiérarchie entre les groupes humains appelés « races ».”

Cette définition insiste sur le caractère théorique et politique du racisme. Il s'agit donc d'une conviction selon laquelle il existerait une hiérarchie entre les Hommes, hiérarchie justifiée par l'inégalité présumée de leurs capacités.

Comme la notion de race n'a aucune valeur scientifique – il n'existe qu'une race humaine au sens génétique – le racisme se fonde sur des différences essentiellement physiques pour hiérarchiser l'espèce.

2. “attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes.”

Le racisme conclut à la nécessité de préserver un groupe humain dit supérieur de tout croisement et à son droit de dominer les autres.



Contre le racisme : la loi.

La loi du 1er juillet 1972 définit le racisme comme “toute discrimination, haine ou violence à l’égard d’une personne ou d’un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou non appartenance à une ethnie, une race, une religion”.

L’expression du racisme n’est pas une opinion, c’est un délit condamnable (de 150 F à 300 000 F d’amende et de 5 jours à 5 ans d’emprisonnement).

Pour la loi, est un acte raciste :

- la diffamation et les injures à caractère raciste
- la discrimination raciale
- l’apologie des crimes de guerre et crimes contre l’humanité
- la contestation de l’existence de crimes de guerre et crimes contre l’humanité
- l’incitation à la haine raciale
- le port ou l’exhibition d’uniformes, d’emblèmes et d’insignes d’une organisation ou d’une personne déclarée criminelle ou reconnue coupable de crimes contre l’humanité.

Quelques arguments contre les racistes :

L’invasion

En 1992, la France comptait 6% de résidents étrangers, soit :

- 6,1% de la population active
- la même proportion que dans les années 30
- moins que l’Allemagne (7,5%) ou la Belgique (8,6%).

L’immigration a évité le vieillissement de la population. Sans elle, la croissance démographique de la France aurait été réduite de 40% depuis 1945.

“Trois millions de chômeurs, c’est trois millions d’immigrés en trop.”

En 1992, les travailleurs étrangers ne représentent que 1,5 million d’actifs sur une population active totale de près de 24 millions.

En 1986, 35% ne touchent aucune indemnité et 34% touchent une allocation inférieure à 2 000 F.

Le coût des immigrés.

1985 : les travailleurs immigrés versent 7,6% des cotisations à l’assurance maladie et reçoivent 6,3% des prestations. Le phénomène est similaire pour le régime vieillesse mais s’inverse pour les allocations familiales.

Voici deux textes à mettre en regard et à débattre :

"Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejetterais de mon esprit.

Si je savais quelque chose utile et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier.

Si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou qui fût préjudiciable au Genre Humain, le la regarderais comme un crime."

Montesquieu (*Cahiers 1716-1755*)

"J'aime mieux mes filles que mes cousines, mes cousines que mes voisines, mes voisines que les inconnus et les inconnus que mes ennemis. Par conséquent, j'aime mieux les Français, c'est mon droit, j'aime mieux les Européens ensuite, et puis ensuite j'aime mieux les Occidentaux, et puis j'aime mieux dans les autres pays du monde, ceux qui sont des alliés et ceux qui aiment la France."

J.- M. Le Pen (*l'Heure de Vérité* A2, 2 mars 1984)



Scène 9 Le train des enfants.

Des enfants rêvent d'aller dans le pays d'origine de leurs parents ou de leurs proches.

Mehmet voudrait aller dire bonjour à son grand père à Istanbul (cf. histoire de l'immigration turque) ; Sokheng veut aller voir ce qu'est devenu son grand frère au Cambodge (cf. scène 11) ; Aziz souhaite découvrir El Jedida, le bled de son père au Maroc (cf. scène 13/14/15) ; et Vanessa voudrait revoir sa meilleure copine qui a déménagé à Lons-le-Saunier...

Mehmet, le "conducteur" du train des enfants, est d'origine turque. Voici l'histoire de l'immigration turque :

L'immigration turque débute à la fin des années 50 en direction de l'Allemagne pour répondre à de forts besoins en main-d'œuvre.

Entre 1961 et 1965 : l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, la France, la Hollande et la Suède signent des accords bilatéraux avec la Turquie pour l'embauche de travailleurs.

Ce sont principalement des ouvriers citadins qui quittent leur pays par le biais de bureaux de recrutement installés en Turquie. Les femmes sont également embauchées pour leur dextérité dans les secteurs de l'industrie électronique.

L'arrivée des Turcs en France date des années 70.

Ce sont plutôt des villageois issus de régions rurales défavorisées et très touchées par la crise économique notamment du plateau d'Anatolie.

1974 est l'année de la suspension officielle de l'immigration économique.

On assiste alors au développement du regroupement familial et à l'installation plus durable dans le pays d'accueil.

En 1980, le coup d'Etat militaire provoque un exode massif de populations et l'arrivée en Europe d'une vague de réfugiés politiques.

La communauté turque est disparate et divisée tout comme la société turque mais elle est aussi très organisée et structurée et connaît une vie sociale intense. La pratique religieuse élevée est un élément de regroupement et l'utilisation de la langue turque au sein des familles contribue à consolider le repli identitaire.

La plupart des adultes d'origine rurale ne savent pas parler le français, n'ont pu aller à l'école pour apprendre à lire et à écrire le turque et ont besoin de l'aide des enfants scolarisés pour les démarches administratives.



Souvent la faible implication locale s'explique par le fait que l'idée du retour au pays est ancrée dans les esprits. Mais les différents coups d'État militaires très sanglants de 1961, 1971 et 1980 ont marqué le peuple turc et remettent en cause ces projets de retour. Du fait de la diversité des origines des immigrés, les Turcs ont créé de nombreuses associations qui reflètent la palette de leurs identités.



Les immigrés kurdes sont pour la plupart des réfugiés politiques. Persécutés et interdits d'expression en Turquie, nombreux sont ceux qui ont choisi la voie de l'exil. Ils n'ont pas été scolarisés puisque leur langue est interdite, et souvent n'ont pas de papiers : les prénoms kurdes sont interdits. L'obtention de statut de réfugié politique est très difficile. (voir scènes 7 et 11).

Scène 10 Le rap de Zola : le Bambarap.

Le nom “Bambarap” vient du fait que sont mixées des voix Bambara, ethnie du pays dont est originaire Zola.

Texte du rap de Zola de Philippe Dorin :

Je suis tombé dans le pot de noir,
dans la peau d'un Noir,
je ne peux plus y voir clair.
C'est une couleur qui ne sèche pas,
tous les Blancs me disent : “ Tu m'touches pas !
Enlève les pattes de là, Zola,
t'es pas de là, clair ? ”

Dans mes cahiers de potache
j'ai pas de pot, c'est toujours plein de taches.
Devant le tableau noir, je sèche, et quand je dis :
“ O rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie
Et me suis-je blanchi dans les travaux guerriers...”
toute la classe est pliée, et moi je suis grillé,
ces vers, c'est clair, c'est pas fait pour les Noirs
le lycée, je le traverse à la vitesse de l'éclair.

Mais c'est une couleur qui ne sèche pas,
enlève tes pattes de là !
Mais c'est une couleur qui ne sèche pas,
enlève tes pattes de là !
Mais c'est une couleur qui ne sèche pas,
enlève tes pattes de là !

Alors, je me suis retrouvé sur la ligne B
comme dans les sondages de l'INSEE
pas cent pour cent clair.
À peine les pieds en ville, déjà les mains en l'air.
On m'attrape, on me file des claques
“ On ne veut pas de tes sales pattes de black
sur les belles sapes, les meubles signés Stark,
les compacts dans les bacs des disquaires.
Ça va te coûter cher ! ”

La N est une couleur
dans laquelle le blanc sombre
une mixture qui le fait foncer
dans le mur de l'extrême système,
en pleine ligne droite, il déboîte,
dans son beau coupé de chez Fiat,
me mate, dérape et tombe dans le cul de sac
et moi je constate,
échec et peau mate.

Car c'est une couleur qui ne sèche pas.
Enlève tes pattes de là.
Car c'est une couleur qui ne sèche pas.
Enlève tes pattes de là.
Car c'est une couleur qui ne sèche pas.
Enlève tes pattes de là.

La nuit est mon miroir
On ne peut plus m'y voir
Que mes dents d'ivoire
J'attends là,
mordant l'âme.
J'attends là,
mordant l'âme. (*Bis*)

La musique rap :

Charlie hebdo

"Les rappers représentent la voix de ceux qui n'osaient pas parler, le "réseau de la rue". Pour moi, ils représentent la continuité dans la tradition des griots d'Afrique et la plus grande innovation dans la musique noire depuis le rock'n'roll ; ils représentent également des analogies avec les musiciens de jazz des années 60 que nous étions. Comme le "bebop", c'est une expression de révolte" (Quincy Jones).

Inventée officiellement par les Last Poets en avril 1970, cette musique de mots essentiellement masculine est enregistrée pour la première fois sur un grand catalogue discographique en 1980 (Kurtis Blow chez Mercury). Ce mélange de racines africaines et de technologie américaine se distingue en 1984 et prend sa forme définitive, aux Etats-Unis, à travers les commentaires et les vannes des DJ des radios noires, dans la tradition du **talk-over** et du **blues** parlé. Les DJ des clubs font danser les mots sur des instruments de musiques **funk** et des rythmiques "pillées" par sampling interposé. Le genre devient majeur en 1990.

Plusieurs tendances selon les goûts des rappers-tchatcheurs : du **free style** au **hardcore**, en passant par l'old school. Le plus spectaculaire est le **gangsta rap** qui appelle au meurtre et à la révolte et dont les chefs de file sont Dr Dre, Public Enemy et "l'Elvis noir", Snoop Doggy Dog, au casier aussi chargé que bon nombre de ses confrères, qui sort le rap de ses ghettos noirs et de ses "crews" (traduisez bandes) pour le frotter au **jazz**, au **dub**, au "hard", avec lequel l'Amérique se demande : Who I am ? What's My Name ? - Qui suis-je ? Quel est mon nom ?

En France, le rap couvre déjà trois générations qui s'éloignent peu à peu du modèle américain ; les marseillais d'I AM, et son chanteur Akénaton ; les rappers de Saint-Denis, Supreme NTM qui, depuis 1990, déclinent la vie dans les cités, entre la police et lepénistes, bavures ou magouille (son album PARIS SOUS LES BOMBES) ; le "rap rock occitan" de Massilia Sound System, le **scatrap** de Bernard Lubat et de sa compagnie gasconne ; la vague du "cool rap" de MC Solaar et d'Alliance Ethnik, et la figure du compositeur de Solaar et producteur omniprésent du rap français, Jimmy Jay.

Scène 11 La guerre des enfants : récit de Sokheng.

A. Sokheng est d'origine cambodgienne :

La population cambodgienne a connu de nombreuses violences de la part des Khmers Rouges et une partie de la population a quitté le Cambodge pour demander asile aux pays européens.

Souvent c'étaient eux-mêmes des réfugiés qui venaient du Vietnam et qui avaient fui les 50 ans de guerre qui ont ensanglanté le pays dans les années 1950 :

- la guerre d'indépendance contre la France qui a entraîné la séparation du pays en deux. Arrivée en France de nombreux Vietnamiens après les accords de Genève de 1954.

- de 1965 à 1973, guerre avec les Etats-Unis d'Amérique qui sont intervenus au Sud Vietnam pour soutenir le gouvernement en guerre contre les opposants communistes soutenus, eux, par le Nord Vietnam.

Le Vietnam réunifié en 1973 devient pays communiste ce qui a provoqué l'exode de nombreuses personnes vers les pays européens et frontaliers de 73 à 92.

Arrivée de 110 000 réfugiés en France en moins de 10 ans (dont la moitié, les boat-people, ont fui sur des bateaux bricolés). 40 000 se sont installés en région parisienne. Les autres sont réfugiés en Thaïlande, Philippines, Malaisie et vivent encore pour certains dans des camps de réfugiés...

B. C'est une enfant réfugiée :

Dans le monde actuellement, il y a plus de 27 millions de réfugiés et 25 millions de déplacés. 80% des réfugiés sont des femmes et des enfants. Un réfugié sur deux est un enfant.

La condition de "réfugié" revêt un aspect spécifique le distinguant des autres migrants.

Définition du réfugié donnée par la convention de Genève du 28 juillet 1951 : "Le terme réfugié s'appliquera à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa "race", de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays".

Historique :

Les mouvements de réfugiés en France :

L'asile est une institution très ancienne. De nombreuses traces attestent que l'Égypte et la Grèce antiques, la Perse, le monde romain, l'Inde et la Chine ancienne pratiquaient l'asile.

Les textes fondamentaux des grandes religions enjoignent de protéger les personnes persécutées.

L'histoire est traversée d'importants mouvements de réfugiés :

Des Français aussi ont parfois dû quitter leur pays pour cause de persécutions.

Par exemple,

- des Protestants (les huguenots) persécutés, notamment après la révocation de l'Édit de Nantes ;
- ceux qui ont fui pendant la période de la Révolution, notamment sous le régime de la Terreur ;
- Victor Hugo, Charles Baudelaire sous le second Empire ;
- des victimes de la répression qui a suivi la Commune de Paris ;

- Émile Zola à l'occasion de l'affaire Dreyfus ;
- ceux qui quittaient la France de Vichy occupée par les nazis ; l'un de ces Français partis en exil était le général Charles de Gaulle ;
- ceux qui, appelés sous les drapeaux pendant la guerre d'Algérie, refusaient d'aller se battre contre l'indépendance algérienne.

Au cours de son histoire, la France a également accueilli des réfugiés. Pendant la période révolutionnaire, la Nation s'est proclamée une terre d'asile pour les combattants de la liberté. La deuxième République a vu arriver en France des victimes de la répression, après l'échec de divers mouvements démocratiques en Europe.

Au vingtième siècle, avant le début de la seconde guerre mondiale, la France accueillit notamment :

- des Arméniens qui fuyaient les massacres en Turquie après 1915 ;
- des Russes qui fuyaient la révolution bolchevique après 1917 ;
- des Italiens qui fuyaient la répression fasciste après 1922 ;
- des Allemands qui fuyaient la répression nazie après 1933 ;
- des Espagnols républicains qui fuyaient la répression du régime franquiste après 1939.

Après la deuxième guerre mondiale, d'autres réfugiés demanderont asile à la France, qui, selon les circonstances, sera plus ou moins bienveillante.

En France aujourd'hui :

À la fin de 1973, après le coup d'État militaire au Chili, le gouvernement français a accepté d'accueillir de nombreux réfugiés en provenance de ce pays. Il s'agissait aussi bien de Chiliens que d'autres Latino-Américains déjà réfugiés au Chili.

À la demande de l'association France Terre d'Asile (FTDA), les autorités françaises ont autorisé, à titre exceptionnel et dérogatoire, l'ouverture de centres provisoires d'hébergement (CPH), où les réfugiés qui le souhaitaient pouvaient séjourner pendant une période de trois mois, renouvelable une fois.

Le fonctionnement des CPH était financé par l'État, sur les fonds de l'aide sociale. La coordination de l'ensemble des centres a été confiée à FTDA.

Dans les CPH, les réfugiés étaient nourris et logés, un "permanent" les orientait dans leurs démarches administratives auprès de la préfecture et de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Ils recevaient une petite allocation journalière pour les aider à faire face aux dépenses de la vie quotidienne. Des cours de français étaient également proposés aux réfugiés.

Les CPH étaient créés, de préférence, au sein d'établissements déjà existants, notamment les foyers pour jeunes travailleurs.

Le dispositif national d'accueil en centres des réfugiés était né.

Cette nouvelle façon d'accueillir les réfugiés ayant démontré son efficacité, la possibilité de séjourner dans un CPH a été, peu de temps après, étendue aux réfugiés en provenance d'autres pays d'Amérique latine puis à l'ensemble des réfugiés accueillis en France.

En mai 1975, la France a commencé à recevoir un nombre très important de réfugiés en provenance du Cambodge, du Laos et du Viêt-Nam. Le gouvernement français a alors demandé à FTDA d'élargir le dispositif d'accueil en centres pour y héberger les nouveaux arrivants.

En 1976, un décret signé par M. René Lenoir, alors secrétaire d'État chargé de l'action sociale, a pérennisé le dispositif national d'accueil en centres, en incluant les réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que leurs familles, dans la catégorie des personnes pouvant bénéficier, à part entière, de l'aide sociale financée par l'État.

En 1991, le gouvernement a décidé de supprimer le droit au travail dont bénéficiaient les demandeurs d'asile, c'est-à-dire les personnes en attente de la réponse à leur demande de reconnaissance de la qualité de réfugié.

Les autorités ont justifié cette mesure en alléguant :

- d'une part, que la durée de la procédure de détermination du statut de réfugié, qui s'était allongée de façon démesurée, atteignant souvent plusieurs années, avait été ramenée à des délais raisonnables (environ six mois) ;
- d'autre part, que, compte tenu du grand nombre de rejets prononcés par l'OFPRA et confirmés par la Commission des recours des réfugiés, la plupart des demandeurs d'asile ne devraient pas rester en France ; de ce fait, il ne conviendrait pas que ces personnes entament un processus d'insertion dans la société française, finalité première des CPH.

La conséquence de cette mesure pour le dispositif national d'accueil a été la création d'un nouveau type de centre d'hébergement, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).



Aujourd'hui, donc, le dispositif est constitué de deux sortes de centres :

- les CADA, dans lesquels les demandeurs d'asile en cours de procédure de détermination du statut de réfugié peuvent séjourner jusqu'à la décision de l'OFPRA ou, le cas échéant, de la Commission des recours ; dès la fin de la procédure, qu'il ait été reconnu réfugié ou qu'il ait été débouté, le demandeur d'asile doit quitter le CADA ;
- les CPH, dans lesquels les réfugiés reconnus peuvent séjourner pendant six mois.

Dans les CADA, les demandeurs d'asile sont nourris et logés. Ils sont également orientés dans leurs démarches auprès des préfectures et des instances chargées de la détermination du statut de réfugié. Les autres activités qui peuvent avoir lieu dans les CADA — cours de français, activités de détente, etc. — relèvent exclusivement du bénévolat.

Dans les CPH, les réfugiés reconnus sont orientés dans leur processus d'insertion dans la société française. Des cours de français leur sont dispensés et ils sont aidés dans leurs recherches d'emploi et de logement.

Dans les deux cas, une aide financière modeste leur est accordée, pour faire face aux dépenses de la vie quotidienne.



Les demandeurs d'asile en cours de procédure qui ne sont pas hébergés dans un CADA perçoivent une allocation d'insertion de 1 700 F mensuels pendant un an. En août 1998, le dispositif national d'accueil comprenait 61 CADA (3 656 places) et 29 CPH (1 068 places). Le nombre de places en CADA est souvent insuffisant pour satisfaire la totalité des demandes, car la procédure est fréquemment très longue.



Mais depuis plusieurs années, les pays d'Europe et la France notamment, accueillent de moins en moins de réfugiés.

En France, les 3/4 des demandes d'asile sont refusées.

Il y a environ 26 000 demandes par an...





Les réfugiés
dans
le monde

Scène 12 Contrôle des papiers par le policier.

Pour toute personne, française ou étrangère, les contrôles peuvent être de deux types :

- des contrôles de police judiciaire. Ils visent toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction. Le code de procédure énumère quatre situations. Le contrôle peut aussi avoir lieu dans le cadre d'opération "coup de poing" sur réquisitions écrites du procureur de la République.

- des contrôles de police administrative, organisés à titre préventif "pour atteinte à l'ordre public", ils sont possibles "quel que soit le comportement" de la personne contrôlée mais doivent être motivés.

Pour les étrangers, ils doivent être en mesure de présenter leur titre de séjour à toute réquisition.



Voici quelques textes français pour nourrir la discussion et la réflexion concernant l'accueil des populations fuyant leur pays :

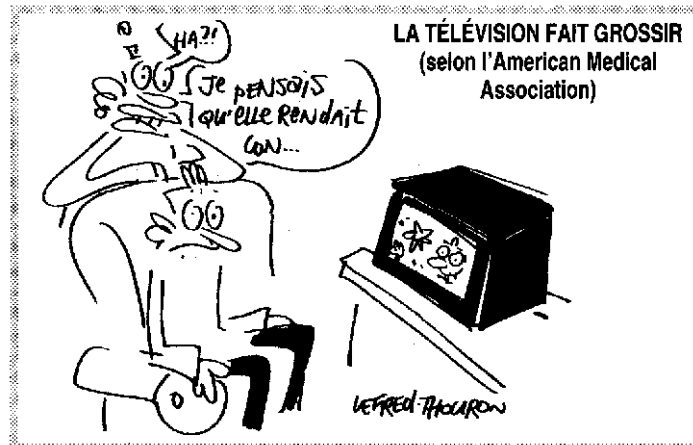
Constitution française de 1946 : "Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République".

Article 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : "Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays."

Convention de Genève (28 juillet 1951) : "Le terme réfugié s'appliquera à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays."

Scène 13 La lecture et la télévision.

Aziz apprend à lire à son père Mohamed qui est rivé devant la télévision.



Scène 14 Le rêve.

Le père d'Aziz se souvient du pays de son enfance.

Scène 15 L'exil.

Mohamed raconte son arrivée en France.

Histoire de l'immigration maghrébine :

1. Les Algériens

L'immigration algérienne trouve principalement ses origines dans son histoire commune avec la France.

Au XIX^{ème} siècle, l'industrie s'implante dans les villes en France et attire une partie de la main-d'œuvre issue d'une démographie en pleine expansion. Mais ces villes ne parviennent à absorber la totalité de cet exode rural et des milliers de Français vont s'installer à l'étranger, notamment dans les colonies et fondent pour certains des villages européens en Algérie.

Dans les années 1862-63, les Français s'intéressent à l'Algérie pour son coton (les industries textiles françaises étant privées de coton américain à cause de la Guerre de Sécession qui déchire les Etats-Unis à cette période).

De plus, au moment où la France abandonne l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne en 1871, elle offre en compensation 100 000 hectares en Algérie aux familles alsaciennes et lorraines.

Durant la première guerre mondiale, certains Nord-Africains appelés dans l'armée française décident de rester en métropole.

Lors de la deuxième guerre mondiale, de nombreux Algériens engagés dans la nouvelle armée française formée au lendemain du débarquement allié en Afrique du Nord, participent aux derniers combats contre l'armée allemande. Ceux qui restent en France n'ont pas de mal à trouver du travail, dans les entreprises et industries françaises qui ont besoin de main-d'œuvre.

La guerre d'Algérie accélère le processus migratoire et les regroupements familiaux.

A la fin de la guerre et à l'avènement de l'indépendance, on assiste à l'arrivée de nombreux rapatriés et de famille de Harkis. L'immigration algérienne se poursuit. La plupart de ceux qui arrivent sont originaires de l'Est algérien et fuient les conditions de vie difficiles. Des associations, des syndicats, des paroisses s'investissent pour l'accueil de cette communauté dont les membres sont pour la plupart des ouvriers agricoles.

L'année 1971 marque un tournant en Algérie : les hydrocarbures sont nationalisés entraînant le départ des Français. Le pays a besoin à son tour de main-d'œuvre pour développer le sud algérien.

A cette époque de nombreux foyers d'accueil sont construits pour loger les nouveaux célibataires embauchés par les entreprises françaises.

Le 19 septembre 1973, l'Algérie décide l'arrêt de toute émigration vers la France, le motif officiel en étant la montée du racisme dans le pays d'accueil (affrontements, expulsions).

A partir de 1973 : le chômage progresse en France dans des proportions alarmantes.

La fermeture de frontières d'autres pays européens favorise le transfert vers la France d'un nombre considérable de nouveaux travailleurs migrants malgré les difficultés d'une immigration légale.

La situation du logement des résidents étrangers est jugée grave (650 000 vivent dans des bidonvilles en 1970).

Le principe de l'arrêt (provisoire) de l'immigration économique est acquis et l'arrêt officiel est pris le 3 juillet 1974 sous le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing.

Pour garder une certaine emprise sur les familles émigrées, le gouvernement algérien met en place dans les pays d'accueil des structures de contrôle de la communauté avec l'Amicale des Algériens en Europe. Sa création remonte à 1965, son existence est officialisée en France en 1982 avec la libéralisation de la législation des associations étrangères. De 65 à 82, elle a collaboré avec les syndicats pour assurer la défense matérielle et morale des travailleurs algériens ; son objectif prioritaire est l'accueil et l'orientation des immigrés.

A partir de 74, elle s'attache à la défense des intérêts de la communauté et prône aussi une politique de réinsertion au pays d'origine.

En avril 1977, le gouvernement de Raymond Barre annonce l'attribution d'une prime de 10 000 francs en échange du départ définitif de l'immigré et de sa famille.

Mais une grande majorité d'immigrés resteront en France.

Depuis 1980, l'évolution de la société algérienne est à l'origine de nouveaux départs. Des algériens quittent leur pays pour échapper aux tensions, aux exactions commises par les extrémistes intégristes et autres, face à l'incapacité du gouvernement algérien à agir.

Actuellement, on peut distinguer quatre profils de personnes dans la communauté algérienne :

- Les anciens qui vivent encore dans les foyers et dont les familles sont restées au pays. Ils sont de plus en plus nombreux à attendre l'âge de la retraite et partent 3 à 5 mois dans l'année en Algérie. Souvent ils renoncent à un retour définitif au pays pour des raisons de santé et la perte d'un certain nombre d'avantages et d'habitudes prises lors de 30 ans de vie en foyer.

- Ceux qui ont procédé au regroupement familial mais songent au retour : la plupart ont entamé la construction d'une maison en Algérie mais ont des enfants nés ici et se retrouvent ballottés entre les deux pays.

- Ceux qui choisissent de rester ici, auprès de leurs enfants qui se sentent de culture française.

- Les enfants des deuxième et troisième générations. Beaucoup sont français. Les enfants de la troisième génération le sont d'office en vertu du double droit du sol. Ils ont généralement des difficultés d'adaptation au pays, à la langue, au mode de vie lors d'un séjour en Algérie.

2. Les Marocains

L'immigration marocaine commence en 1969. La grande majorité des immigrés est d'origine rurale ou de petites villes. Pour certains, Casablanca a été une ville-étape dans un exode rural qui aboutit ensuite en France. Les agents recruteurs, agissant pour le compte d'employeurs français ont joué un rôle prépondérant dans cette immigration.

La taille des familles est importante : 50% des ménages comportent plus de cinq personnes.

On relève un fort taux d'ouvriers. Les ressortissants marocains ont été durement touchés par le chômage qui, entre les deux recensements de 1982 et 1990, est passé de 14,3 à 19 %.

Comme beaucoup de familles immigrés, les Marocains conservent des liens très forts avec leur pays d'origine et y retournent régulièrement. Les enfants grandis en France ne connaissent leur pays que par les vacances. Nombreux sont ces enfants qui aujourd'hui entreprennent des démarches pour devenir français : c'est la première nationalité représentée dans les statistiques des manifestations de volonté d'acquisition de la nationalité française.

A l'image de la communauté algérienne, certains parents, à l'âge de la retraite, envisagent plus tard de passer leur temps entre la France et le Maroc.

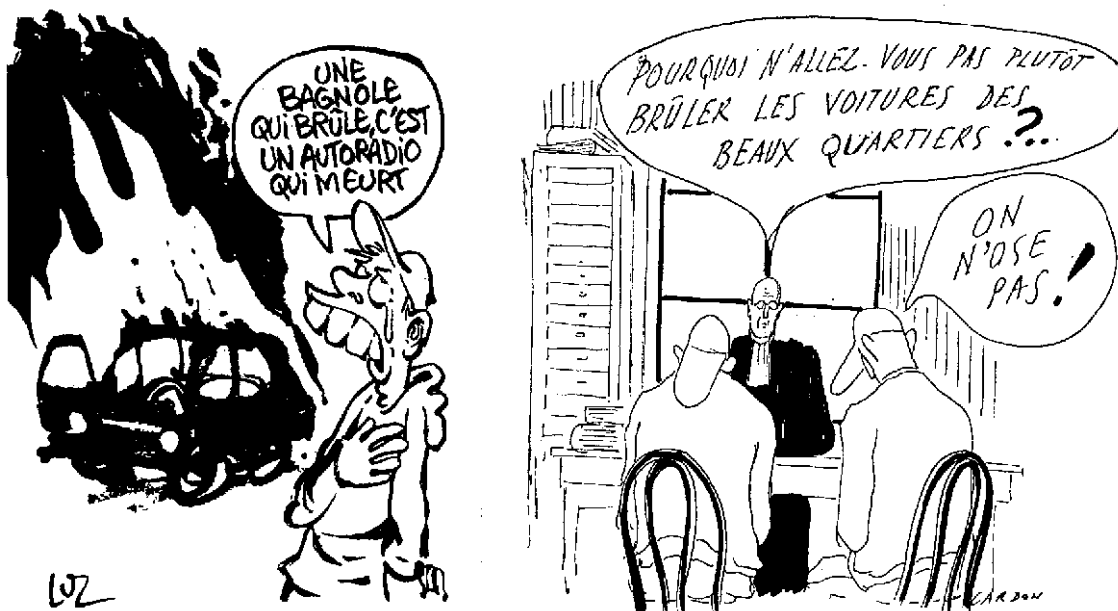
Scène 16 Zola sur les toits ou la désespérance des jeunes.

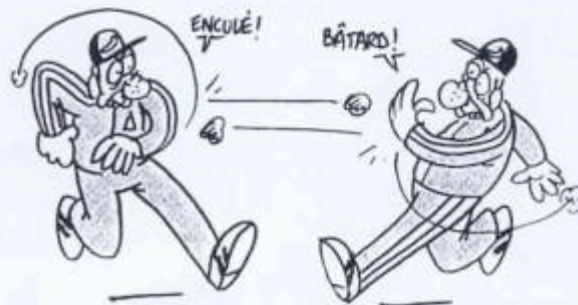
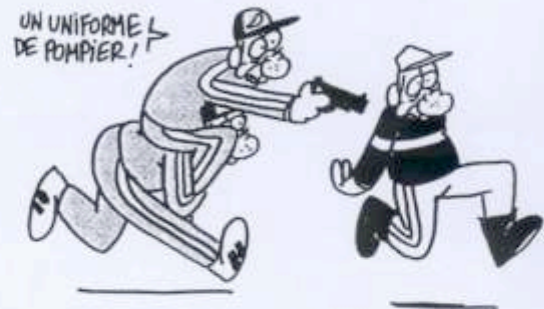
Sur le toit d'un immeuble, Zola regarde passer les oiseaux migrateurs et envie leur liberté.

A propos des "quartiers sensibles", le témoignage de Farid, recueilli par Azouz Begag :

"... Sitôt l'annonce de sa mort (celle de Thomas, un ami de Farid), la guerre commence. Des voitures débarquent de tous côtés, sur le parking, des jeunes du quartier et des communes limitrophes arrivent en masse. Je vais de coin noir en coin noir, je vois des barres de fer se balader de main en main [...] j'ai un peu peur mais ma haine efface cette peur. J'assiste aux préparatifs d'une révolution et je suis trop motivé pour agir, moi aussi. La mort de Thomas m'a trop secoué. Alors je suggère à haute voix d'aller au commissariat de police pour montrer notre colère. Bachir me demande d'être patient, car un guet-apens est en place. Des bagnoles volées, l'une derrière l'autre, font quelques rodéos et brûlent au milieu de la route. On attend les flics. Dans l'obscurité, une voiture est prête à leur barrer la route pour qu'on leur saute dessus : la vengeance ! La rage nous habite tous. La route est coupée. Les flics ne viennent pas vers nous. Les plus jeunes d'entre nous ont 15 ans, les plus vieux sont au balcon. Ils ne peuvent nous empêcher d'agir, ils savent bien que notre haine [...] doit sortir. Soudain, on entend une sirène, on s'arme de pierres et on attend. Ce sont les pompiers, ils viennent éteindre les incendies. Tout à coup, une main lance la première pierre sur eux. Geste inconsidéré, car tout le monde fait aussitôt la même chose. Ils fuient. A ce moment, cette partie de Vaulx-en-Velin est inaccessible à qui que ce soit. On lance des pierres sur tous ceux qui passent par là. Les voitures continuent de brûler. Nous commençons à penser que nous sommes chez nous, que nous défendons notre territoire. Personne n'est mécontent de cette guerre. Nous sommes tous solidaires, avec un ennemi commun, la Police...Dimanche 7 octobre. A 11 heures environ sur la place Guy-Môquet, un car de police subit une pluie de pierres. Ils répondent avec des lacrymogènes. Le car est planté derrière le foyer Sonacotra, mais là aussi les habitants les accueillent avec des pierres. Puis ils se sauvent et le calme revient..."

in "*Quartiers sensibles*", Azouz Begag, Christian Delorme,
(Éditions du Seuil / Point-Virgule).





Scène 17 Le départ de Juliette : “Je pars, Papa !”.

Même en France, nous connaissons une immigration intérieure qui pousse les populations des campagnes vers les villes. Juliette, jeune fille de la campagne, est elle aussi prise par ce désir d'aller vivre sa vie et découvrir les lumières de la ville.

Scène 18 La fin de l’histoire de Semir et Ayana.

(cf scène 3)

Le vieux sage a retenu le temps aussi longtemps que possible mais la terre a retrouvé sa taille normale. Ayana a dû quitter Semir et rentrer dans son pays...
Peut être un jour le rejoindra-t-elle, peut être un jour, reviendra-t-il...

Scène 19 La photo ou l’arrivée d’un bébé.

Tous les personnages se regroupent autour d’un nouveau né inconnu et trouvé. La Nonna propose que tous s’organisent pour s’en occuper.
Métaphore d’une immigration qui est l’affaire de tous :
“Etrangers, ne nous laissez pas seuls” : graffiti, Paris 10ème.

ANNEXES :

- Bibliographie
- Chronologie de l'immigration en France
- Textes à débattre

Sources :

- "Histoire de l'immigration en France au XXe siècle",*
Laurent Gervereau, Pierre Milza, Émile Terminié (Éditions Somogy, Éditions d'Art).
- "La population de la France de 1789 à nos jours. Données démographiques et affrontements idéologiques",* F. Rousin (Éditions du Seuil).
- "L'immigration – les enjeux de l'intégration",* Philippe Bernard (Le Monde/Marabout).
- "L'Echappée belle",* Nicolas Bouvier (Éditions Métropolis).
- "Un voyage pas comme les autres",* dossier pédagogique (Parc de la Vilette).
- "Les réfugiés dans le monde",* rapport 1997 – 1998 du HCR.
- "Chemin de l'exil",* édité par Libération.
- "Définir, réagir, argumenter face au racisme",* livre édité par le conseil consultatif des étrangers de Strasbourg (février 1997).
- "Mulhouse d'ailleurs",* enquête sur l'immigration dans la ville
(Meichler - Birot - Freyburger) Éditions du Rhin - Éditions L'Alsace.
- "Quartiers sensibles",* Azouz Begag, Christian Delorme
(Éditions du Seuil / Point-Virgule).

Ouvrages à consulter :

- TDC, n° 784 : Histoires de racines, Littérature de jeunesse et intégration.
- Okapi, n° 625 : La classe 2ème 8 à la recherche de ses racines.
- Les clés de l'actualité, n° 254 : dossier "Combattre le racisme".
- Les clés de l'actualité, n° 129 : dossier "L'immigration".
- TDC, n° 524 : Cent cinquante ans d'immigration.
- Géo, n° 195 : dossier "Mais d'où viennent les français ?"

Les dessins figurant dans ce dossier pédagogique sont tirés de *"Charlie Hebdo"*, du *"Canard enchaîné"* et de *"Mulhouse d'ailleurs"*.

DATES	ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX	ÉVÉNEMENTS NATIONAUX CONCERNANT L'IMMIGRATION	L'IMMIGRATION EN FRANCE	CHIFFRES	DATES
1831			Présence de nombreux ouvriers anglais et quelques étrangers des régions frontalières : Belges, Luxembourgeois, Hollandais, Suisses, Allemands et Italiens.	Recensement : 100 000 étrangers, 0,3% de la population.	1831
1851		Premier recensement notant la présence d'étrangers : 1,1 % de la population.	Début de l'immigration belge dans les mines du Nord, l'industrie, l'agriculture.	Recensement : 380 000 étrangers, 1,1% de la population, 128 000 Belges 63 000 Italiens	1851
1855			Poursuite de l'immigration belge. Début de l'immigration italienne.	482 000 Belges	1855
1862-63	Guerre de Sécession aux États-Unis.	Les Français s'intéressent au coton algérien.	Installation de colons Français en Algérie.		1862/63
1871	Défaite française, Commune française, Proclamation de l'Empire Allemand, début de la IIème République.	La France abandonne l'Alsace-Lorraine et offre en compensation 100 000 hectares en Algérie aux familles alsaciennes et lorraines.	Poursuite de l'installation de nombreux colons en Algérie.		1871
1881	Pogroms en Russie, Protectorat français en Tunisie, Loi en France sur la liberté de presse et de réunion.				1881
1882	Expulsion des Juifs en Russie, Signature de la Triple Alliance.				1882
1883	Intervention de la France à Madagascar.				1883
1887	Formation de l'Union Indochinoise.				1887
1889	Formation de la IIème Internationale.	Loi du 26 juin sur la naturalisation pour faciliter l'intégration des étrangers, relancer la démographie, soutenir l'industrialisation et désamorcer la poussée xénophobe.	Poursuite de l'immigration italienne dans l'Est, de la Corse à la Lorraine et la région parisienne, dans le bâtiment, l'industrie, l'agriculture.		1889
1891		Fusillade de Fourmies et mise en cause d'immigrés belges, Émeutes anti-belges dans le Nord Pas-de-Calais.			1891
1893		Loi relative au séjour des étrangers et à la protection du travail national.			1893
1894	Assassinat du président Sadi Carnot par un Italien.	Émeutes anti-italiennes.			1894
1898	Guerre hispano-américaine, Début de l'affaire Dreyfus.		Les Italiens et les Belges représentent les 2/3 de la population immigrée.		1898
1899		Decret Millerand autorisant la fixation d'un quota des travailleurs étrangers sur les chantiers d'Etat.		419 000 Italiens.	1899

DATES	EVENEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX	EVENEMENTS NATIONAUX CONCERNANT L'IMMIGRATION	L'IMMIGRATION EN FRANCE	CHIFFRES	DATES
1901			Nombreux cas de naturalisation et mariages mixtes.	200 000 étrangers naturalisés.	1901
1906	Conférence d'Algésiras.				
1910		Début d'une immigration organisée : mise en place par les organismes patronaux d'agences de recrutement à l'étranger pour recruter des Polonais et des Italiens dans les secteurs de l'industrie.	Arrivée à Marseille des premiers travailleurs algériens.		1906
1911					1910
1911			Premières immigrations de pays non limitrophes : 35 000 Polonais et Russes, 8 000 Slaves, 8 000 Turcs.	Recensement : 1 159 000 étrangers 40% nés en France. 420 000 Italiens	1911
1914	Début de la 1ère guerre mondiale. Invasion de la Belgique par les troupes allemandes.	Afflux de migrants recrutés par les organismes gouvernementaux pour remplacer les ouvriers français appelés sur les fronts.	Arrivée d'immigrés européens : 200 000 Arrivée d'immigrés africains, maghrébins et asiatiques : 200 000	dont 20 000 Grecs dont 37 000 Chinois	1914
1916	Verdun.	Réquisition massive des travailleurs coloniaux : Sénégalais, indochinois.			1916
1917	Révolution en Russie. Prise de pouvoir par les Bolchevès.				1917
1918	Traité de Brest-Litovsk. Défaite et capitulation allemande. Effondrement de l'Empire ottoman et de l'Empire austro-hongrois.			1 million de gazés et de mutilés.	1918
1919	Fondation de la République de Weimar. Création de la 1ère Internationale.	Adoption de la journée de travail de 8 heures. Traités bilatéraux sur le travail immigré signés avec l'Italie et la Pologne.	Fortes reprises des immigrations interrégionales par la guerre. Arrivée d'Italiens et de Polonais.		1919
1920	Fin de la guerre civile en Russie.	Volonté du gouvernement de combler le déficit démographique, relancer l'industrialisation.	Début de l'exode des Russes "blancs".		1920
1921	Premières lois des "quotas" aux États-Unis.	Les services gouvernementaux signent des accords avec les services patronaux et la Tchécoslovaquie et la Belgique.	Arrivée d'immigrés tchèques et belges.		1921
1922	Création du passeport Nansen. Prise du pouvoir en Italie par Mussolini.		Début de l'immigration des antifascistes italiens.		1922
1923	Traité de Lausanne. Mustapha Kemal, président de la République Turque.		Arrivée massive de réfugiés arméniens.		1923
1924		Fondation de la Société Générale d'Immigration.	Arrivée massive de travailleurs polonais.		1924

DATES	EVENEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX	EVENEMENTS NATIONAUX CONCERNANT L'IMMIGRATION	L'IMMIGRATION EN FRANCE	CHIFFRES	DATES
1942	Débarquement allié en Afrique du Nord. Occupation totale de la France.	Rafle du "Vel d'Hiv". De 40 à 44 : la xénophobie et le racisme constituent une des bases théoriques de l'Etat français.			1942
1944	Débarquement des Alliés en France. Libération de la France.				1944
1945	Capitulation de l'Allemagne et du Japon.	Code de la nationalité.			1945
1946		Nouvelle constitution française.	Reprise de l'immigration italienne (travail agricole, bâtiment et textile pour les femmes).	Recensement : 1744000 étrangers 4,4% de la population	1946
1947	Restauration du plan Marshall. Début de la guerre froide.	Les difficultés de ravitaillement, la peur de relancer la xénophobie ont limité le recours à l'immigration pour relancer la reconstruction suite à la guerre. Création de l'office national de l'immigration.	500 000 entrées d'étrangers de 45 à 55.		1947
1951		Définition du statut de réfugié par la convention de Genève (28 juillet).			1951
1954	Conférence de Genève sur l'Indochine. Retrait des troupes françaises. Début de l'insurrection algérienne.		Arrivée de nombreux Vietnamiens.		1954
1955	Reconnaissance de l'autonomie interne de la Tunisie.	Le 3ème plan économique considère l'immigration comme "un facteur permanent d'expansion économique". Nécessité de remplacer les Français mobilisés en Algérie.	Arrivée massive d'immigrés maghrébins.	1,6 million d'étrangers.	1955
1956	Indépendance du Maroc. Opération de Suez et fermeture du Canal.	Création de la Sonacotra, organisme chargé de la gestion des foyers d'immigrés.			1956
1957	Signature du traité de Rome créant la communauté économique européenne.	Création du F.A.S. (Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés).			1957
1958	Retour au pouvoir de de Gaulle. Naissance de la Vème République.				1958
1961		Entre 61 et 65, la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, la Suède et la Hollande signent des accords bilatéraux avec la Turquie pour l'embauche de travailleurs.	Début de l'immigration turque.		1961
1962	Crise de Cuba. Fin de la guerre d'Algérie : Accords d'Evian.		Exode de centaines de milliers de Pieds-Noirs. Début de la migration portugaise : 50 000.	1,4 million de rapatriés des colonies d'Afrique du Nord.	1962

DATES	EVENEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX	EVENEMENTS NATIONAUX CONCERNANT L'IMMIGRATION	L'IMMIGRATION EN FRANCE	CHIFFRES	DATES
1982		Création en France des "Zones d'Éducation Prioritaires".		6,8% d'étrangers 2,6% de Français par acquisition.	1982
1983	Guerre civile au Soudan.	Marche des "Beurs" entre Marseille et Paris.	Arrivée des premiers réfugiés africains du Soudan.		
1986	Guerre civile au Mozambique.		Arrivée des premiers réfugiés africains du Mozambique.		1983
1989	Effondrement à l'Est des régimes communistes. Ouverture du Mur de Berlin. Réunification de l'Allemagne.			Moyenne européenne : (1988) % d'étrangers : 15% en Suisse, 8,8% en Belgique, 7,3% en Allemagne 4,2% aux Pays Bas, 3% au Royaume Uni et 1% en Italie.	1989
1990		Convention de Dublin signée par 15 états dont la France.	Recensement : 3 607 000 étrangers : 6,3% de la population. 3,1% de français par acquisition. 649 000 Portugais, 614 000 Algériens (+ les doubles nationaux) 573 000 Marocains, 253 000 Italiens, 216 000 Espagnols.		1990
1991	Guerre du Golfe. Adoption du traité de Maastricht. Début du conflit d'ex-Yougoslavie (91-96).	Création de la Loi Besson imposant aux municipalités un terrain de stationnement pour les nomades.			1991
1992	Assassinat en Algérie de Boudiaf. Montée du terrorisme islamique.		Les étrangers représentent 6,1% de la population active. 4,19 million d'immigrés (incluant les personnes ayant acquis la nationalité française). 55% originaires d'un pays européen, 8% d'Asiatiques (Vietnamiens, Chinois, Cambodgiens), 34% d'Africains (y compris les migrants originaires du Maghreb qui, à eux seuls, forment près du tiers de la population immigrée).		1992
1993		Lois "Pasqua" sur l'immigration.	Arrivée de nombreux exilés algériens.		1993
1994	Guerre civile au Rwanda.		Début de l'arrivée de réfugiés africains rwandais.		1994
1998		Opération de "régularisation partielle" des sans papiers par le gouvernement Jospin.			1998

PHILIPPE VAL

Mohamed, refais ta valise !

C'est un de mes plus anciens sou-

venirs d'enfance. Il livrait des légumes avec une charrette à bras qu'il rangeait dans la cour où je jouais. Je le voyais tous les jours. Il s'appelait Mohamed, si j'ai bonne mémoire. Bref, un matin, à cinq heures, alors qu'il tirait sa charrette, au moment où il franchissait le portail de la cour, une voiture a ralenti à sa hauteur. Deux coups de feu. Mohamed s'est écroulé, une balle dans l'œil, l'autre dans le bras. C'était il y a près de quarante-cinq ans.

Entre-temps, l'immigration est devenue un thème tellement porteur qu'elle a porté des fascistes à la tête de grandes mairies, et que le succès du Front national a paralysé la vie politique pendant une quinzaine d'années. Les sociétés sont des grosses bêtes avec le foie fragile. Quand elles ont faim ou soif, elles se goinfrent sans pudeur, dès qu'elles sont rassasiées, elles sont dégoûtées par ce qui les a nourries et vomissent le trop-plein en essayant de maquiller leurs spasmes et leurs rots en idées politiques ronflantes : la France, les Valeurs, l'identité nationale... Pour filer la métaphore, on pourrait dire que le vomir de la France sort de la bouche des souverainistes de droite et de gauche, qui, sans pour autant partager toutes les idées, se retrouvent dans un refus effaré du mélange, du métissage et d'un brassage culturel qui est pourtant, de toute évidence, l'avenir du monde. Même la construction européenne a été gâchée par

À l'époque,
on disait
plutôt
« crouillat »,
qu'on a
abrégé plus
tard en
« crouille ».

ce conservatisme qui s'est échiné à marier savamment un ultra-libéralisme financier et un ultra-protectionnisme humain. Dans ce monde où tout migre, et où tout migrera, hommes et marchandises, nous nous sommes arrangés pour que les marchandises soient libres et heureuses, et les hommes tracassés, réprimés, exploités, puis refoulés. L'échec est terrible, et l'injustice, contraire aux principes mêmes dont se prévalent nos systèmes démocratiques, fait de notre société un

contre-modèle en or pour les extrémistes du tiers-monde. La brutalité institutionnelle qui préside au règlement de tous les problèmes d'immigration relève de l'entêtement dans cet échec. Aujourd'hui, la « maîtrise des flux migratoires » est un argument électoral brandi aussi bien par la gauche que par la droite. C'est à ça que sert Chevènement dans le gouvernement Jospin : incarner le verrou qui rassure les Blancs. On veut bien de la gauche si, dans sa hotte, elle ne nous apporte pas des étrangers. Les conséquences en sont nombreuses, et toutes néfastes. Nous entretenons avec les gouvernements des pays d'émigration des rapports pervers. Les mauvais traitements infligés aux populations migrantes sont compensés par des rapports mafieux avec leurs dirigeants, pour beaucoup d'entre eux dictateurs plus ou moins corrompus, dont on se ménager les bonnes grâces en les aidant à se maintenir au pouvoir. Ainsi, en arrosant « l'homme fort » de tel ou tel pays du tiers-monde, on peut se prévaloir des bons rapports que nous entretenons avec ce pays, tout en traitant ses ressortissants comme du bétail. Les bénéfices sont tous à court terme. En réalité, nous entretenons, à l'intérieur, une population qui n'a aucune raison de partager notre vision du monde, du droit et de la justice, et, à l'extérieur, une haine de l'Europe et des Européens que nous n'avons pas fini de payer. Tout ça pour rassurer les descendants de ceux qui ont tiré sur Mohamed, et pour faire comprendre à ses enfants qu'ils ne sont pas plus aimés que leur père. Encouragés par l'ambiance générale de défiance et de repli, les uns et les autres alimentent une violence que la télévision appelle élégamment le « malaise des banlieues ».

Mais voilà que la situation se

retourne. Notre grosse bête sociale, après avoir vomie les étrangers pendant quelques décennies, va se remettre à avoir faim. Alain Juppé, qui, bien que RPR et impopulaire, n'est sans doute pas le pire des hommes de droite, a eu le courage en octobre dernier de signer une tribune dans *Le Monde* où il expliquait que l'Europe allait bientôt avoir besoin d'un gros apport de main-d'œuvre étrangère. La semaine dernière, un rapport préliminaire de la division de la population de l'ONU nous apprend que l'Europe aura besoin, d'ici à 2025, d'installer chez elle 150 millions d'immigrés si elle veut garder l'équilibre actuel entre actifs et inactifs. Si l'on compare, pays par pays, la réalité du besoin d'immigration et le discours protectionniste et électoral des hommes politiques actuellement au pouvoir en Europe, c'est à mourir de rire, dans un premier temps. Dans un second temps, on a peur. Par exemple, la France se vante de contenir l'immigration à 30 000 entrées par an jusqu'en 2005, puis à 20 000 pour les cinq années suivantes, pour passer à 5 000, puis à zéro autour de 2025. Ce qui fait un total triomphal de seulement 325 000 immigrés d'ici à 2025. Or le rapport de l'ONU conseille à la France, pour maintenir son taux d'actifs, de faire entrer, pendant la même période, 23 millions d'immigrés ! L'Allemagne, très prudente elle aussi, mais plus réaliste, annonce 5,2 millions d'entrées... Mais le rapport de l'ONU en préconise 44 millions. Pour l'Italie, dont la moyenne d'âge est déjà de 40,2 ans et qui prévoit 320 000 immigrés, les besoins définis par l'ONU sont de 29 millions. Bref, entre le discours démagogique actuel et la réalité qui va s'imposer dans les années qui viennent, il y a un gouffre dont on se demande comment on va le franchir. L'opération va être politiquement délicate.

Les causes du vieillissement de la population sont multiples, mais, en

gros, quand les hommes vivent dans des conditions humaines, ils cessent de se reproduire comme des lapins. Et plus ils seront nombreux, quelle que soit leur couleur, à bénéficier de conditions de vie correctes, plus la démographie mondiale abandonnera sa croissance insoutenable.

Il n'est pas certain que les pays occidentaux ne régleront leurs problèmes de renouvellement de population qu'avec l'immigration. Mais il est certain que l'immigration sera de la partie, et pour beaucoup. D'ailleurs, dans les milieux patronaux, on s'est déjà fait à cette idée, et on réfléchit déjà à un système de quotas qui leur permettrait de puiser allègrement et pour pas cher dans ce vaste et indispensable filon de main-d'œuvre. La droite sait, elle se prépare, le rapport Boissonnat sur le travail l'a déjà prévenue, Juppé n'a donné que le premier coup de trompette annonciateur d'une autre façon d'envisager l'immigration. La gauche, elle, en est encore à flatter le poujadiste moyen en refusant de régulariser une centaine de milliers de sans-papiers. Sa référence médiatique, c'est Jean Jaurès, mais son modèle politique, c'est Guy Mollet.

.../...

Une telle hypocrisie politique relè-

ve de l'inconscience. Si la gauche ne prépare pas l'opinion, c'est la droite qui le fera. À sa façon. D'un côté, elle utilisera sauvagement cette immigration massive, empêchant son intégration, de l'autre, elle attisera les haines et exploitera la xénophobie. Sauf que, cette fois-ci, le rapport de force entre « de souches » et « étrangers » sera beaucoup plus explosif. À long terme, intenable. Mais le long terme, la droite s'en fout. Ce qu'elle veut, c'est du profit rapide, quitte à trouver des solutions brutales aux problèmes urgents.

Et pourtant, sans faire d'angélisme, quel extraordinaire champ politique s'ouvre pour ceux qui se demandent encore à quoi sert la gauche ! Et si, au lieu de se résigner à la gestion bricoleuse d'un nouvel échec, avec bidonvilles, assassinats, montée des extrêmes, catastrophe sociale, la gauche se mettait à inventer la façon de faire fructifier humainement ce brasage inéluctable ? Si elle préparait le pays à ce métissage dont tous ont tout à gagner ? Après tout, on peut déjà faire comprendre aux futurs retraités qu'ils ne boufferont à leur faim que s'ils acceptent que leurs petits-enfants soient un peu jaunes, bronzés, noirs... Que les écoles, les organismes de logements, les hôpitaux, les transports, les théâtres, les chaînes de radio et de télé, les éditeurs, se préparent joyeusement à ce changement de société. Puisque ce choc arrivera, autant qu'il nous enrichisse tous, au lieu d'enrichir Vivendi, Bouygues et Bernard Arnault, qui s'apprêtent déjà à presser le citron et à nous laisser nous démerder avec les problèmes sociaux. De toute façon, dans les vingt-cinq ans qui viennent, nous aurons le choix entre déclin douloureux et métissage. C'est quand même plus excitant que la nouvelle économie sur Internet, non ? ■

1. Les chiffres qui suivent sont tirés de l'excellente page 2 du Monde daté du 6 janvier.

INTERVIEW

OUVREZ LES FRONTIÈRES!

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN :
« LA FERMETURE, C'EST INEFFICACE, ÇA COÛTE
ET ÇA CRÉE DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE »

Catherine Wihtol de Wenden est docteur en sciences politiques et directrice de recherches au Centre d'études et de recherches internationales. Dans son dernier livre, elle pose la question taboue entre toutes : « Faut-il ouvrir les frontières ? »

Où l'on voit que la politique européenne en matière d'immigration est cynique, hypocrite et absurde.

CHARLIE HEBDO : Dans votre livre, vous développez une idée à faire dresser les cheveux sur la tête de Chevènement : la fermeture des frontières incite les immigrés à s'installer...

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN : Oui. La fermeture des frontières entraîne la sédentarisation durable de populations qui auparavant étaient mobiles. Plus les gens auront la possibilité de circuler, moins ils s'installeront. Depuis 1991, par exemple, l'Union européenne a supprimé les visas pour les Polonais, les Hongrois et les Tchèques qui viennent moins de trois mois. Ils sont venus, ils ont circulé, mais ils ne se sont pas installés. Pourtant, ils avaient un niveau de vie très inférieur à celui des pays de l'Union européenne. Ils sont repartis, parce qu'ils pouvaient revenir. On peut penser qu'avec le Maghreb on aurait le même cas de figure.

« L'EUROPE EST RÉTICENTE À ADMETTRE... »

Vous dites également que plus on ferme, plus on augmente la pression migratoire. Oui, parce que la migration permet d'atténuer les grandes fractures économiques, culturelles, politiques et sociales qui existent de part et d'autre de l'Europe. Plus on ferme, plus ces fractures sont importantes. Au contraire, la circulation permet d'une part des transferts de fonds, qui sont des sources de devises très importantes pour beaucoup de pays « de départ ». D'autre part, elle contribue à diminuer la pression sociale et politique dans ces pays. Elle permet aussi de « mo-

derniser » les mentalités. Donc, plus les gens circulent, plus les pays dont ils viennent ont des chances de se développer.

La régularisation des sans-papiers qui agit comme « un appel d'air », c'est un fantasme de ministre de l'intérieur ou une réalité ? C'est en partie une réalité, dans la mesure où les gens espèrent, une fois entrés, être régularisés. Mais le vrai problème est ailleurs. Les pays européens les plus attractifs sont ceux qui ont un marché structurel qui emploie de l'immigration clandestine : les gens viennent parce qu'il y a des secteurs pour les employer. Et c'est un cercle vicieux : plus il y a d'immigration clandestine, plus il y a de secteurs qui emploient ces clandestins. Ce qui produit un facteur d'appel pour de nouveaux clandestins. La dernière régularisation en Italie n'a pas nécessairement poussé les gens à rentrer sur le marché du travail légal. Ils ont préféré continuer à travailler au noir, même s'ils avaient des papiers, parce que c'était là qu'ils retrouvaient leurs réseaux. C'est là qu'on voit que les travailleurs clandestins ne concurrencent pas les travailleurs nationaux, pas plus qu'ils ne « volent » leur travail. C'est un faux débat : ils ne sont pas sur les mêmes marchés du travail.

Pourquoi le système est-il bloqué ?

Parce que les clandestins et les sans-papiers sont enlisés dans une situation sans issue. Et on peut difficilement les reconduire en masse chez eux si on veut avoir une politique des droits de l'Homme en accord avec l'image que veut se donner l'Union européenne.

Texte à débattre

INED : « Sans les immigrés, nous serions 46 millions de vieux »

Un rapport remis au Parlement rappelle que l'arrivée des étrangers a été une chance pour la France. Interview d'un de ses auteurs.

MICHELLE TRIBALAT est chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED). C'est elle qui est l'auteur du très officiel *Rapport sur la situation démographique de la France*, pour ce qui concerne l'immigration.

Remis au Parlement mercredi dernier sous le patronage de trois ministres (Barrot, Gaudin et Raoult), ce texte démontre clairement que l'immigration est une chance pour la France. C'est donc évidemment par erreur que le Sénat a voté le même jour les lois Debré — à la demande du gouvernement, et avec l'appui des trois ministres intéressés.

Pour *Charlie Hebdo*, Michèle Tribalat revient sur quelques vérités que le gouvernement n'a manifestement pas saisi.

— « CHARLIE HERBDO » : Si je vous dis : « l'invasion de la France par les immigrés » ?

— MICHELLE TRIBALAT : Soyons sérieux. Selon le recensement — qui intègre la plupart des clandestins —, les étrangers étaient 3,9 millions en 1975. Ils sont 4,2 millions aujourd'hui. Ce chiffre s'accroît actuellement de 0,4 % par an. C'est ridiculement faible.

— « La France aux Français » ?

— Aujourd'hui, 12 millions de Français ont un parent ou un grand-parent d'origine étrangère. S'il n'y avait pas eu d'immigration au cours des cent dernières années, nous serions 46 millions, au lieu de 58 aujourd'hui. Et nous serions vieux : l'arrivée des étrangers a rajeuni la France d'un an. L'immigration n'est pas une pièce rapportée. C'est une

composante fondamentale de la démographie française.

— « L'immigration, problème de notre temps » ?

— De 1921 à 1926, le nombre des immigrés progressait de 11 % par an. Soit deux fois plus vite qu'entre 1968 et 1975. À l'époque, on diabolisait les Polonais, déclarés « inassimilables ». Ils se sont intégrés en une génération.

— « L'impossible intégration de l'immigration musulmane » ?

— Regardons les différents critères d'intégration.

La religion ? 60 % des jeunes nés en France de parents algériens déclarent ne pas avoir de religion, ou ne pas pratiquer — soit le même taux que pour les Français « de souche ».

La langue ? 80 % des Maghrébins parlent régulièrement français à la maison. Tous leurs enfants parlent français, et un

tiers d'entre eux ne savent plus parler leur langue d'origine.

Les études ? À origine sociale identique, les résultats scolaires sont les mêmes. Parmi les Français de souche, 26 % des fils d'ouvrier atteignent le niveau bac. Soit le même pourcentage que parmi les fils d'ouvrier... d'origine algérienne !

— « Les difficultés d'insertion des jeunes beurs » ?

— Je le répète : à milieu social équivalent, les résultats scolaires sont les mêmes. Mais 80 % des jeunes d'origine étrangère sont issus d'un ménage ouvrier. Contre 40 % pour les jeunes Français de souche. Ils ont donc deux fois plus de difficultés à trouver un emploi. Surtout en période de crise, quand le tissu relationnel est essentiel pour dénicher un job.

Certains d'entre eux refusent de surcroît l'image de l'ouvrier

dévalorisée, de l'OS immigré, qu'on a collée à leur père. Et tout cela est encore aggravé par la discrimination à l'embauche.

— « Les problèmes d'immigration » ?

— On parle d'immigration pour n'importe quoi. Un gamin vole une Mobylette dans une banlieue, c'est « un problème d'immigration ». Mais, même si ses parents étaient algériens, le gamin est presque toujours français.

La politique migratoire n'y peut rien. Ces jeunes sont français de naissance.

Ils ne posent pas le « problème de l'immigration », mais celui de la société française. Des emplois qu'elle devrait procurer ; de la mobilité sociale qu'elle devrait permettre. De l'espoir qu'elle devrait inspirer.

RECUEILLI PAR
F. CAMÉ ET O. CYRAN